

Dons patriotiques offerts par la société populaire de Rouen pour les veuves et les orphelins des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques offerts par la société populaire de Rouen pour les veuves et les orphelins des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 485;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35044_t1_0485_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

et juré de remplir avec zèle les fonctions qu'il m'a déléguées.

Si depuis ce temps, je suis éloigné des murs de Calais, j'y ai dans ce moment une épouse républicaine et un fils qui suce avec le lait, l'amour de la patrie.

Enthousiaste, comme mes concitoyens, de la liberté, je suis prêt à tout sacrifier pour son triomphe et l'anéantissement de la tyrannie. Un don de 50 l. pour les frais de la guerre que vous trouverez ci-joint, n'est qu'une faible marque du dévouement patriotique qui m'anime ».

LE FRANÇO.

10

Le ministre des contributions publiques envoie deux états relatifs à la fabrication des monnoies : le premier présente la fabrication des espèces de cuivre, depuis le premier janvier 1793 jusqu'au 30 du mois dernier, à 4,885,754 liv. 1 sou; le deuxième comprend des envois de cuivre et de cloches faits par les départemens aux maisons des monnoies et ateliers monétaires, jusqu'audit jour 30 nivôse; savoir, 1792 et 1793, en cuivre et bronze, à 568,940 liv. 2 sous; et en cloches, à 5,198,936 liv. 15 sous (1).

Insertion au bulletin (2). Renvoyé au comité des finances.

11

La société populaire de Rouen écrit que ses concitoyens ont déposé en ses mains 3,504 liv. 15 sous pour les veuves et orphelins de nos frères qui ont péri glorieusement devant Toulon; elle a encore à la disposition de la Convention 31,604 liv., tant en assignats qu'en numéraire, 1,720 chemises, 1,020 paires de bas, 310 paires de souliers, et autres objets d'habillement; elle invite la Convention à rester à son poste (3).

Mention honorable, et insertion au bulletin (4).

12

Les citoyens de la commune de Criquetot (5) écrivent qu'ils ont envoyé à la monnaie et à la fonderie les dépouilles de leur église.

Mention honorable et insertion au bulletin (6).

[*Criquetot-le-Bourg, 23 niv. II*] (1)

« Législateurs,

Montés à la hauteur des circonstances nous vous avons manifesté l'opinion générale de nos administrés, lors des événements des 31 mai et 2 juin, en vous invitant à rester à votre poste jusqu'à ce que le dernier ennemi de la République soit exterminé; nos sentiments républicains sont les mêmes et ne varieront jamais.

Nos armes victorieuses terrassent les satellites des despotes coalisés; elles ont fait mordre la poussière au dernier brigand de la Vendée, il existe encore au milieu de nous, Législateurs, un ennemi redoutable, l'hydre du fanatisme et de la superstition. Frappez, tonnez, il en est temps. Dicter-nous des lois du haut de cette sainte Montagne et leur exécution sera suivie d'aussi près que la foudre suit l'éclair. Le premier moyen pour le détruire n'en doutez pas est la réduction des communes, moins elles seront multipliées, moins de temples, moins d'antrès dangereux pour la liberté. Le second moyen c'est la dépouille totale du mobilier de ces théâtres orgueilleux du mensonge. Quant à nous, Législateurs, forts de la loi qui déclare tout l'actif et le mobilier des fabriques appartenir à la nation, nous nous sommes emparé et avons déposé à notre district 17 marcs d'argenterie, reconnus même par notre examinateur miraculeux être inutiles à son culte, nous venons de lui enlever le reste de sa boutique montant à 21 marcs ainsi que toutes ses étoffes d'or et d'argent, et ne lui avons pas laissé un cure-dent; toutes nos croix en fer sont portées aux arsenaux, nos cuivres sont partis à la fonte des canons avec nos cloches.

Nous avons arrêté de brûler chaque décade un saint en bois jusqu'à ce qu'il n'en existe plus dans le temple que nous avons dédié à la raison.

Nous avons commencé la dernière décade, jour de la fête de la reprise de Toulon par St-Michel et son patron sur lequel il étoit monté.

Le temple de la raison au lieu d'être dominé par une croix l'est par un bonnet de la Liberté surmonté d'un coq symbole de la vigilance, avec un drapeau tricolore.

Nous nous occupons en ce moment de rassembler tous les linges pour être employés dans les hôpitaux militaires à guérir les blessures des martyrs de la Liberté: cet emploi sans doute vaudra bien celui de revêtir un charlatan en mascarade et des poupées d'or et d'argent ».

CHARPENTIER (*maire*), MOREL, FIQUEL, DAVID (*agent nat.*), C. BARELLY (*off. mun.*). LAMBERT, HACQUET [*et 11 autres signatures*].

13

La société populaire de Fontainebleau félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste: elle offre un cavalier tout armé et équipé à la patrie, et dépose pour les familles ruinées de Toulon et Landau une som-

(1) C 291, pl. 923, p. 24.

(1) P.V., XXXI, 117. Reproduit dans *J. Perlet*, n° 506; *F.S.P.*, n° 222; *J. Lois*, 500; *Batave*, n° 360; *C. univ.*, 22 pluv.; *C. Eg.*, n° 541; *Ann. patr.*, n° 405; *J. Matin*, n° 550; *M.U.*, XXXVI, 347; *J. Mont.*, n° 89. Mention dans *Mess. soir*, n° 541.

(2) Bⁱⁿ, 21 pluv.

(3) P.V., XXXI, 117.

(4) Bⁱⁿ, 21 pluv.; *J. Fr.*, n° 504; *M.U.*, XXXVI, 347; *C. Eg.*, n° 541; *Ann. patr.*, n° 405.

(5) Distr. de Montivilliers (Seine-Inférieure).

(6) P.V., XXXI, 117; Bⁱⁿ, 21 pluv.